

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V 162 Vœu relatif à l'implantation d'un incubateur dans le 17^e arrondissement, sur la ZAC Clichy Batignolles.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le vœu présenté par Brigitte KUSTER, Jérôme DUBUS, Geoffroy BOULARD et les élus du groupe UMP, relatif à l'implantation d'un incubateur dans le 17^e arrondissement sur la ZAC Batignolles ;

Considérant notre politique en matière d'innovation et d'encouragement à l'implantation d'incubateurs sur le territoire parisien dans sa globalité ;

Considérant l'ambition de « l'arc de l'innovation », qui englobe le 17^e arrondissement, de faire émerger dans les territoires proches du périphérique des projets mixtes, alliant logements, équipements et espaces de travail, bureaux, incubateurs, lieux de coworking, instituts de recherche, grandes et petites entreprises ;

Considérant la dynamique entrepreneuriale liée plus particulièrement à l'innovation et aux nouvelles technologies dans le 17^e arrondissement et l'attractivité de l'écosystème parisien pour des opérateurs créant des incubateurs privés aux besoins de surfaces de travail spécifiques ;

Considérant la part importante donnée aux logements, aux commerces et activités tertiaires dans la stratégie de développement de la ZAC Clichy Batignolles et de l'attribution des lots sur cette zone qui est en voie de finalisation ;

Considérant la conception innovante des projets architecturaux dans la ZAC Clichy Batignolles, y compris dans la conception des programmes de bureaux pouvant s'adapter aux nouvelles formes de travail ;

Considérant que le principe d'implantation d'un incubateur dans le 17^e arrondissement est pertinent ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- Qu'un examen des potentialités d'espaces disponibles sur un périmètre élargi incluant la ZAC Clichy Batignolles soit réalisé ;
- Qu'une politique d'identification des acteurs et investisseurs privés soit mise en œuvre afin de favoriser l'émergence d'un incubateur dans le 17^e arrondissement.